

République Française  
Commune de  
**BAUGY**

Département  
**CHER**

☎ 02.48.26.15.28.

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023\_10\_01  
Séance du 19 octobre 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20231019-2023\_10\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023

Affichage : 25/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absent : 1

**Date de la convocation :**

14/10/2023

**Date d'affichage :**

14/10/2023

Le 19 octobre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Frédéric ESBERT, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Florence LAVOT-PETIT, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Absent (1) : M. Mathieu MORISSE

Secrétaire : Mme Sylviane PASDELOUP

**Objet : - Chèque cadeau au personnel communal**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que tous les ans, les employés de la commune bénéficient d'une récompense non financière pour les fêtes de fin d'année.

Il propose cette année, l'achat de tickets Kadéos, en stipulant que le montant plafond d'exonération de charges sociales est de 166 € par personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir au personnel de la mairie pour Noël 2023 des chèques Kadéos pour un montant de 85 € (quatre-vingt cinq) par personne.

M. le maire propose de passer au vote :

POUR : 18 + 1 pouvoir

CONTRE : 0

Abstention : 3 (Mme SABATE, Mme DESIAUME, Mme de CHALENDAR)

La secrétaire de séance

Sylviane PASDELOUP

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 24/10/23

Publication du 24/10/23... sur le site : commune-baugy18.fr





**Délibération n° 2023\_10\_02  
Séance du 19 octobre 2023**

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation :  
14/10/2023

Date d'affichage :  
14/10/2023

Le 19 octobre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Frédéric ESBERT, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Florence LAVOT-PETIT, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIÈRE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Absent (1) : M. Mathieu MORISSE

Secrétaire : Mme Sylviane PASDELOUP

Objet : - Acquisition d'une parcelle de 19m<sup>2</sup>

Vu l'alignement individuel du terrain cadastré ZK71 et ZK 53 sur Baugy et divisé en plusieurs parcelles  
Vu le document d'arpentage 561 C du 19 avril 2023 effectué par M. Dominique GRAS géomètre

Le propriétaire de la parcelle cadastrée ZK85 à « Bois de Chaume » a émis le souhait de céder à la commune de Baugy pour 1 € la parcelle cadastrée ZK85 d'une surface de 19m<sup>2</sup>

Le conseil municipal accepte cette cession et autorise M. le maire ou sa 1<sup>ère</sup> adjointe à signer l'acte administratif correspondant.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Sylviane PASDELOUP

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 24/10/23

Publication du 24/10/23 sur le site : commune-baugy18.fr





Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation :

14/10/2023

Date d'affichage :

14/10/2023

Le 19 octobre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Étaient présents (21) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Frédéric ESBERT, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Florence LAVOT-PETIT, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIÈRE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Absent (1) : M. Mathieu MORISSE

Secrétaire : Mme Sylviane PASDELOUP

Objet : - Délégation de signature au 1<sup>er</sup> adjoint pour un acte administratif

Vu le projet d'acquisition des parcelles cadastrées C0214, C0408 et C0215 sises 9 route de la Garenne à Baugy

Vu la délibération 2021\_05\_08 portant acquisition d'un bien sans maître

Vu le procès-verbal de prise de possession de plein droit d'un bien sans maître

Vu le projet d'acte administratif rédigé en vue de cette acquisition

Considérant que M. le maire ne pourra pas être présent pour la signature de cet acte

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE**

D'autoriser Mme Céline LACROIX, 1<sup>ère</sup> adjointe à signer cet acte.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Sylviane PASDELOUP

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 24/10/23

Publication du 24/10/23 sur le site : commune-baugy18.fr





Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation :  
14/10/2023

Date d'affichage :  
14/10/2023

Le 19 octobre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Frédéric ESBERT, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Florence LAVOT-PETIT, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIÈRE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Absent (1) : M. Mathieu MORISSE

Secrétaire : Mme Sylviane PASDELOUP

Objet : - Enquête publique pour dévoiement du chemin de Montifault (VC4)

Vu la délibération 2023\_06\_10

M. le maire expose aux membres que suite à la demande de l'entreprise ERBC en ce qui concerne la voie communale adjacente à leurs parcelles cadastrées Commune de Baugy ZB 31, ZB33 et ZB37 il serait opportun de déplacer la voie communale à l'Est et au Sud de leur propriété sur les parcelles cadastrées Commune de Baugy, ZB12p et ZB 32p.

Après rachat de ces 2 parcelles, la société ERBC les échangera à la commune de Baugy en contrepartie de l'actuelle Voie communale n°4.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le principe de dévoiement de la voie communale n°4 dite « Chemin de Montifault »

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Sylviane PASDELOUP

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 24/10/23

Publication du 24/10/23 sur le site : commune-baugy18.fr





**Délibération n° 2023\_10\_05  
Séance du 19 octobre 2023**

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation :  
14/10/2023

Date d'affichage :  
14/10/2023

Le 19 octobre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Frédéric ESBERT, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Florence LAVOT-PETIT, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Absent (1) : M. Mathieu MORISSE

Secrétaire : Mme Sylviane PASDELOUP

Objet : - Décisions du maire du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2023

En application de la délibération 2020\_05\_03 du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer un certain ombre d'attributions en son nom,

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, je vous rends compte des décisions suivantes que j'ai été amené à prendre (voir pages jointes en annexe) du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2023.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

DECIDE à l'unanimité de donner acte au nom du maire du compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Sylviane PASDELOUP

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 24/10/23

Publication du 24/10/23 sur le site : commune-baugy18.fr



Département du Cher  
Arrondissement de Bourges  
Commune de Baugy

**Année 2023**

**Du 01/05 au 31/08/2023**

**DECISIONS N° 2023/02**  
**Portant sur plusieurs acquisitions**

Le Maire de Baugy (Cher),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu le code des marchés publics,

Vu les délibérations n° 2020\_05\_03 du 23 mai 2020 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la forme adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un marché selon la procédure adaptée est passé avec les entreprises ci-dessous :

N° acquisition	Entreprises	Objet du marché	Montant HT	Montant TTC
24	Syndicat d'Energie du Cher 7 rue Maurice Roy 18021 Bourges Cedex	Participation travaux éclairage public rue du docteur Tillet	174.33	174.33
25	Syndicat d'Energie du Cher 7 rue Maurice Roy 18021 Bourges Cedex	Travaux d'éclairage de la façade de la mairie	7 674.96	7 674.96
26	Syndicat d'Energie du Cher 7 rue Maurice Roy 18021 Bourges Cedex	Participation rénovation éclairage public suite à une panne	423.52	423.52
27	Groupe Finalys 1 rue de l'Industrie 70360 Chassey Les Scey	Programme de restructuration cimetière de Baugy	9 809.00	11 770.80
28	Groupe Finalys 1 rue de l'Industrie 70360 Chassey Les Scey	Programme de restructuration cimetière de Saligny	6 050.00	7 260.00
29	Foucher William Chemin de Montifault 18800 Baugy	Aménagement du complexe sportif	41 756.32	50 107.58
30	Renault Ferronnerie Chemin de Montifault 18800 Baugy	Fourniture et pose d'un support d'enseigne arrondi	1 156.00	1 387.20

31	Casamayor Sébastien 1 rue des Platanes 18800 Etréchy	Restauration globale de la façade et retour de la Halle	15 085.57	18 102.68
32	Casamayor Sébastien 1 rue des Platanes 18800 Etréchy	Restauration globale des pierres de taille à l'intérieur de la Halle	5 343.35	6 412.02
33	Thémiot Alexandre 16 rue des Ormes 18800 Baugy	Réaménagement bureaux de la perception (peinture extérieure)	11 432.00	13 718.40
34	PRGC 24 route de Dun/Auron 18800 Baugy	Travaux d'aménagement pour la banque alimentaire	4 783.25	5 739.90
35	EDET 20 route de Nérondes 18350 Ourouer les Bourdelins	Travaux de zinguerie à la Halle	10 074.00	12 088.80
36	Renault Ferronnerie Chemin de Montifault 18800 Baugy	Fourniture et pose d'une grille de protection de la climatisation à la Perception	1 062.84	1 275.40
37	SARL Loiseau 6 rue d'Aindling 18520 Avord	Fourniture et pose de ventilation à la banque alimentaire	166.00	199.20
38	OCDR 15 rue René Couart 58150 Pouilly/Loire	Maîtrise d'œuvre Extension - Réaménagement de la perception	2 326.64	2 791.97
39	Aupic Franck 16 Quai Messire Jacques 18000 Bourges	Maîtrise d'œuvre - Aménagement d'une boucherie	24 453.32	29 343.98
40	Apave 6 rue du Général Audran 92412 Courbevoie Cedex	Mission SPS – Aménagement d'une boucherie	1 112.94	1 335.53
41	SARL Loiseau 6 rue d'Aindling 18520 Avord	Aménagement d'une boucherie (couverture – zinguerie)	31 544.40	37 544.40
42	Axiroute ZI Orchidée 18570 La Chapelle St Ursin	Réfection du chemin du Gué	17 595.93	21 115.12
43	Lacroix signalisation 8 Impasse du Bourrelier 44801 St Herblain cedex	Miroir routier pour Saligny et 2 panneaux « arrêt et stationnement interdit »	1 215.05	1 458.06
44	AEB Route de la Charité 18390 St Germain du Puy	Panneau avec support « Interdit de stationner »	932.45	1 118.94
45	Foucher William Chemin de Montifault 18800 Baugy	Terrassement pour création de la venelle	640.00	768.00
46	Les Jardinistes 37 rue de la Croix St Abdon 18800 Baugy	Souffleur, débroussailleuse	631.67	758.00
47	Centre VI Bourges Rue Nicephore Niepce 18000 Bourges	Benne complète blanche sur camion Iveco	7 570.00	9 084.00
48	Sedi 35 chemin de St Genies 30700 Uzès	65 chaises Vanoise pour Saligny	1 556.10	1 867.32

49	PRGC 24 route de Dun/Auron 18800 Baugy	Terrassement manuel pour coulage d'une longrine pour pose d'un portail coulissant	932.45	1 518.00
50	AEB Route de la Charité 18390 St Germain du Puy	Clôture mobile longueur 3.50 m (sécurisation piscine)	1 491.11	1 789.33
51	Intersport 1341 Route d'Orléans 18230 St Doulchard	1 jeu de profils attache filets pour but métallique et 2 montants alu	710.53	852.64

**Article 2 :** Ces dépenses (de l'acquisition n° 24 à l'acquisition n° 51) sont prévues aux chapitres 20 et 21 du budget de la commune.

**Article 3 :** Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 4 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire. Une ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Cher
- Madame la Trésorière municipale de Baugy

Le 05 octobre 2023

Le Maire,  
Pierre GROSJEAN







Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation :

14/10/2023

Date d'affichage :

14/10/2023

Le 19 octobre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Frédéric ESBERT, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Florence LAVOT-PETIT, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Absent (1) : M. Mathieu MORISSE

Secrétaire : Mme Sylviane PASDELOUP

**Objet : - Acquisition d'une nouvelle sonorisation et micro pour la salle des fêtes**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'une nouvelle sonorisation a été acquise pour la salle des fêtes. Ce nouvel équipement vient remplacer la sonorisation actuelle trop compliquée à mettre en service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant de la caution pour la sonorisation à 1 700 € (mille sept cents €) et à 1 300 € (mille trois cents €) pour le micro.

Les cautions seront demandées à toutes les associations et à tous les particuliers souhaitant utiliser ces matériels, elles seront versées au moment de la réservation des salles communales.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Sylviane PASDELOUP

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 21/11/23

Publication du 24/10/23 sur le site : commune-baugy18.fr





Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation :

14/10/2023

Date d'affichage :

14/10/2023

Le 19 octobre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Frédéric ESBERT, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Florence LAVOT-PETIT, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Absent (1) : M. Mathieu MORISSE

Secrétaire : Mme Sylviane PASDELOUP

**Objet : - Création d'un emploi permanent (conducteur de bus)**

Le Maire rappelle à l'assemblée,  
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet soit 10./35<sup>ème</sup> pour conduire un bus à compter du 01/12/2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique aux grade d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pas abouti au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite de 6 ans. Au-delà si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence de l'indice brut 368 majoré 362

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE**

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier le tableau des emplois du service technique

D'inscrire au budget les crédits nécessaires

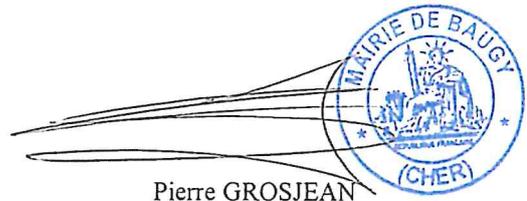
Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Sylviane PASDELOUP

Le Maire



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 24/10/23

Publication du 24/10/23 sur le site : commune-baugy18.fr

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**



Délibération n° 2023\_10\_08

Séance du 19 octobre 2023

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 21 + 1 pouvoir
- Absent : 1

Date de la convocation :

14/10/2023

Date d'affichage :

14/10/2023

Le 19 octobre 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (21) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Frédéric ESBERT, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Florence LAVOT-PETIT, Victor CORNEJO, Frédéric LEUDIERE, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Pouvoir (1) de Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Absent (1) : M. Mathieu MORISSE

Secrétaire : Mme Sylviane PASDELOUP

**Objet : Manifeste pour un second pont à la Charité sur Loire**

M. le maire présente aux membres du conseil municipal un manifeste pour la création d'un second pont à La Charité sur Loire, motion soutenue par les maires, conseillers départementaux et régionaux ainsi que les parlementaires.

Depuis plusieurs années déjà le projet de construction d'un second pont sur la Loire à La Charité sur Loire a été soutenu par les élus et les forces vives du territoire à travers l'action de l'association « comité pour un second pont sur la Loire à La Charité »

Cette réalisation est essentielle pour le développement de notre territoire.

Elle répond à :

\* des enjeux très importants aux plans économiques et touristiques pour les territoires Val de Loire Nivernais et Berrichons car La Charité sur Loire se situe sur un carrefour routier entre l'autoroute A77 et la route nationale RN151. Sa situation sur les 2 franges régionales, de part et d'autre de la Loire est essentielle afin de conforter les échanges entre les deux départements (Nièvre et Cher) et les 2 régions (Bourgogne Franche-Comté et Centre Val de Loire) et de manière générale, pour faciliter les échanges sur la transversale que constitue la RN151 qui relie Troyes, Auxerre, Bourges, Issoudun et Châteauroux.

D'autre part, les travaux de contournement de la ville de La Charité sur Loire et la construction d'un second pont sur la Loire permettent de répondre à des problématiques essentielles pour la population et s'avèrent indispensables au regard :

- des enjeux environnementaux : val de Loire préservé (réserve naturelle au nord, zone Natura 2000 au sud ; ile du Faubourg véritable joyaux naturel.
- de la préservation du patrimoine historique charitois : ville d'Arts et d'Histoire, Eglise classée au patrimoine mondial, Pont datant de 1520 inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques dans une zone de protection architecturale et paysagée.
- de la sécurité des populations et de la lutte contre la pollution dans un espace urbain très impacté : passage de plus de 6000 véhicules par jour dont près de 500 poids-lourds circulant sur le pont et au faubourg. Il est de notre devoir de protéger la population en terme de sécurité routière (risque majeur) et de la pollution : de l'air, sonore et mécanique (vibrations dans les habitations)

Au vu des lois de la République, du grenelle de l'environnement et des directives européennes en matière de transport ; de la charte de l'environnement devenue constitutionnelle et protégeant tout citoyen ; ainsi que la préservation de la faune et de la flore.

Nous demandons à M. le ministre, que les services de l'Etat reprennent les études concernant de contournement de La Charité sur Loire et inscrive dans sa programmation la création d'un second pont enjambant la Loire à la Charité sur Loire.  
Cette infrastructure interrégionale est absolument nécessaire au développement économique du Val de Loire Nivernais et Berrichon et répond aux enjeux environnementaux et aux autres exigences en terme de sécurité et de lutte contre la pollution des populations.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Sylviane PASDELOUP

Le Maire



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 3/11/23

Publication du 24/10/23 sur le site : commune-baugy18.fr